



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° :2022-12-071

**Dénomination de la voie du lotissement "Les Jardins" :  
impasse des Gendalis**

Rapporteur : Franck JOUSSELIN

<u>Date de Convocation</u> : 29 novembre 2022	<b>Séance du 06 décembre 2022</b>  A 18h30, le Conseil Municipal de Morières-les- Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de décembre sous la présidence de Monsieur Grégoire SOUQUE, Maire.
<u>Date d'affichage</u> : 08 décembre 2022	
▪ Nombre de conseillers en exercice : <b>29</b>	
▪ Nombre de présents : <b>22</b>	
▪ Nombre de votants : <b>29</b>	

### **Étaient présents :**

Grégoire SOUQUE, Catherine PRAT, Sandrine IGNERSKI, Patrick DUVAL, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Marie-Paule FOURMENT, Pierre-Jean FAUCITANO, Stéphanie CASTRIGNANO, Nicolas CHASTEL, Jennifer HAMAIDE, Huguette SAINT JEAN, Renée THOMAS, Claudine BOISSEAU, Alain FIRMIN, Marie-Laure PERDIGUIER, Annick DUBOIS, Christèle PELISSIER, Gilles GIAIMO, Martine THEVENIN, Jean-Marc FOUIN, Raphaël GOTTSCHALK

### **Etaient absents excusés et représentés :**

Éric DEVALQUENAIRE est représenté (e) par Stéphanie CASTRIGNANO, Estelle ROLLE est représenté (e) par Grégoire SOUQUE, Fabrice BAUDOIN est représenté (e) par Sandrine IGNERSKI, Michel CAMPERGUE est représenté (e) par Franck JOUSSELIN, Jade MORENAS est représenté (e) par Alain FIRMIN, Philippe REYNERO est représenté (e) par Jennifer HAMAIDE, Thomas DEVALQUENAIRE est représenté (e) par Marie-Laure PERDIGUIER,

### **Étaient absents :**

**Secrétaire de séance** : Nicolas CHASTEL

Les travaux du lotissement « Les Jardins », avenue du 8 mai 1945, réalisé par le lotisseur SARL Gendalys sont achevés.

Il convient de fournir une adresse aux futurs logements desservis par la voirie privée de ce lotissement (voir plan en pièce-jointe), afin de répondre aux exigences des services de sécurité et de la Poste.

Sur proposition de l'aménageur, et après approbation de la municipalité, il est proposé de dénommer cette voie :

**« Impasse des Gendalis »**

**Oui l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal délibère et,**

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Publié le

Berger  
Levrault

- **APPROUVE** la dénomination de la voie du lotissement « Gendalis » telle que représentée sur le plan annexé à la présente délibération

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents,

Le 07/12/2022

Le Maire,

Grégoire SOUQUE